CIAS
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois de juin à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de Monsieur Olivier FOUILLET, Président du CIAS.

Date de la convocation : 19 juin 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 21
- Présents : 11
- Votants : 15

11 présents : Lucienne AUBRY, Brigitte BAUDON, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Frédérique DAMBRINE, Natacha DOMS, Olivier FOUILLET, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Nadine VIVIER.

4 Pouvoirs :
Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE
Véronique DIGUET a donné pouvoir à Hélène MARSAULT
Cécile GLORIAU a donné pouvoir à Natacha DOMS
Annick JOZEAU a donné pouvoir à Anne-Marie POUPIN

Excusés/Absent(e)s : Nathalie BESSERON, Lidwine BOUTIN, Aude CHARRUAU, Catherine GERBIER, Gérard GIRET, Cédric VARIN.

Secrétaire de séance : Anne ALLIER

EVALUATION EXTERNE

Délibération n° D 2026-012

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le rapport d'évaluation de la qualité du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile réalisé par l'APAVE et transmis le 12 juin 2026 ;
Considérant les résultats de cette évaluation, les points forts relevés ainsi que les axes d'amélioration identifiés ;
Considérant le plan d'action élaboré par le service visant à répondre aux recommandations formulées et à poursuivre l'amélioration continue de la qualité des prestations délivrées aux usagers ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration

Décide :

- D'approuver le rapport d'évaluation présenté au Conseil d'administration ;
- De valider le plan d'action élaboré à la suite de cette évaluation tel que présenté en annexe ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre en œuvre les actions prévues selon le calendrier défini ;

Pour extrait certifié conforme, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance,
Anne ALLIER

Le Président,
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat